

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le commentaire cité par le leader du gouvernement à la Chambre énumère seulement les lignes directrices qu'un Président a jugé bon d'observer pendant la période des questions. Si je ne m'abuse, ces lignes directrices ont été énoncées il y a une vingtaine d'années. Tous les Présidents qui se sont succédé depuis ont laissé maintes et maintes fois des députés conservateurs poser des questions comme celles dont le vice-premier ministre (M. Mazankowski) se plaint aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je trouve que le leader du gouvernement à la Chambre est mal venu d'invoquer le Règlement quand ce sont lui et ses collègues qui, par leurs questions, ont établi ce précédent.

Je vous demande, monsieur le Président, compte tenu de la bonne volonté que nous vous prêtons tous, de reconnaître le précédent créé au cours des dernières années par les questions des députés conservateurs acceptées par la présidence et de tenir compte de ce point de vue en exerçant la discrétion que la Chambre vous accorde. En agissant autrement vous affaibliriez certainement l'esprit de bonne volonté et de coopération que nous voudrions tous voir régner à l'avenir.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je regrette que cet incident ait eu lieu aujourd'hui. C'est le premier jour de la rentrée, et nous avons un nouveau Président.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Le leader du gouvernement à la Chambre doit donner l'exemple et le ton. Les leaders à la Chambre se réunissent régulièrement. S'il avait des doléances à faire aujourd'hui, c'est dans une de ces réunions qu'il aurait dû le faire, et non la première journée de séance, sous la direction d'un nouveau Président.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, sans vouloir contredire ce qui a déjà été dit ni le précédent qu'on a invoqué, nous savons tous qu'il existe des lignes directrices, et nous essayons tous de les suivre. C'est de maintenant qu'il s'agit, et je suis heureux que le Président ait averti les ministres de raccourcir leurs réponses; c'est juste. Cependant, monsieur le Président, je voudrais surtout attirer votre attention, sur la seconde question posée par le chef du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa (M. Broadbent), au ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney). Elle comportait deux préambules en forme d'arguments, une allusion au fait que la ministre affaiblit la position du Canada suivie d'une déclaration d'un sénateur américain tirée d'un journal américain, le tout précédant la question.

Monsieur le Président, nous faisons ces remarques dans un esprit de réforme et pas du tout pour critiquer.

M. Riis: C'est la nouvelle politesse, si je comprends bien.

M. Murphy: Peut-être pourrions-nous avoir une fuite du cabinet du premier ministre.

M. Lewis: Cela ne m'impressionne pas. La période des questions a pour but de permettre à tous les députés de demander

Présentation de projets de loi

des comptes au gouvernement. Si les questions et les réponses sont brèves, un plus grand nombre de députés peuvent le faire. Plus de députés de l'opposition et plus de ministériels peuvent participer. Je vous prie d'en tenir compte quand vous rendrez votre décision.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, cette question est importante. Je signale que les partis de l'opposition doivent avoir suffisamment de temps au Parlement pour bien exposer leurs points de vue. Une proposition comme celle-ci est donc tout à fait ridicule dans une législature où les ministériels détiennent la plus grande majorité de l'histoire. Quand les députés d'en face siégeaient de ce côté-ci de la Chambre dans une législature beaucoup plus équilibrée, ils posaient des questions encore plus antiparlementaires et plus longues que l'opposition actuelle et ils ne respectaient pas les critères mentionnés par le leader du gouvernement à la Chambre aujourd'hui. S'il faut apporter un changement quelconque, on ne devrait pas le faire dans une législature où les partis d'opposition ont aussi peu de représentants que maintenant. Je vous demande d'en tenir compte quand vous rendrez votre décision, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre. Je tiens à remercier les députés de m'avoir fait part de leurs préoccupations et je dois dire que je suis assez satisfait de la bonne volonté manifestée aujourd'hui. Bien entendu, je m'entretiendrai régulièrement avec des représentants de tous les partis et je m'efforcerai tout particulièrement de rencontrer les gens seul à seul ou en groupes et notamment les simples députés. J'examinerai attentivement les instances qui ont été présentées aujourd'hui. Je suis heureux des commentaires et des suggestions qui ont été formulés et nous nous réunirons plus tard pour discuter des divergences de vues apparentes. Il convient d'en parler, surtout à votre nouveau Président.

Des voix: Bravo!

• (1210)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de la Société canadienne des postes): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour proposer la première lecture de trois projets de loi d'initiative privée portant sur la peine capitale. Chacune de ces mesures traite de différents aspects de cette grande question. A titre d'exemple, l'une a trait au meurtre au premier degré et à la trahison, et une autre prévoit la peine capitale pour les auteurs d'actes de terrorisme.

En outre, la dernière de ces mesures, qu'on vient tout juste de rédiger, prévoit l'exécution au moyen d'une injection létale par opposition à la pendaison. Enfin, les trois mesures tiennent compte des dispositions pertinentes de la Loi sur les jeunes contrevenants.